

combattre, en 1362, les Tard-Venus à la terrible journée de Brignais, où il fut fait prisonnier (6).

Mais de tous les Grôlees, celui qui, par ses vertus et par ses actes, devait porter le plus haut l'honneur de ce nom, c'est incontestablement le bailli Humbert (7).

Appelé au sénéchalat en 1418, on vit bientôt de quoi son épée était capable pour les deux nobles causes auxquelles il l'avait vouée : la protection de sa ville natale et la défense de la monarchie légitime (8).

En l'an 1422, raconte Paradin (9), Lyon était dans l'alarme, redoutant d'être assiégé par des bandes bourgui-

---

(6) Voulant récompenser le sénéchal Jean de Grôlees (*dilectum et fidelem militem et cambellanum nostrum dominum Johannem de Groleyá*) de ses nombreux services (*attentis gratuitis et laudabilibus serviciis domino nostro et nobis tam in gurris quam alias diu et fideliter impensis*), Charles V lui fit don de la seigneurie de Morestel et d'une maison située à Lyon, rue Tramassac, ancienne propriété de l'archevêque P. de Savoie. V. Georges Guigue. *Les Tard-Venus*, pages, 19, 72, 237.

(7) Antoine de Grôlees, petit-fils d'Humbert, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut envoyé par le grand maître à Constantinople, en qualité d'ambassadeur auprès de Soliman. En 1535, il conduisit la flotte de Charles-Quint contre Barberousse. Ce fut lui qui se rendit maître de la Goulette sous les yeux de l'empereur même. Pavy. *Les Grands Cordeliers de Lyon*, page 30.

(8) Dès le 3 mars 1417, nous voyons les conseillers de la ville voter à Humbert de Grôlees, en même temps qu'au sire de Lafayette, des remerciements pour le soin qu'ils ont donné à la garde de la ville, alors menacée par le roi des Romains. *Registres consulaires*, séances des 27 avril et 3 mars 1417. En 1521, le bruit ayant couru que messire Humbert allait être *désappointé de son office*, l'archevêque, le chapitre et les conseillers, qui tenaient à garder leur sénéchal, s'empressèrent d'écrire à Mgr le Dauphin pour le *retènement dudit messire Humbert*. *Ibid.*, séances des 3 et 4 novembre 1421.

(9) *Annales de Bourgogne*.